

L'article en français : l'histoire d'un problème grammatical

Autor(en): **Swiggers, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **49 (1985)**

Heft 195-196

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ARTICLE EN FRANÇAIS: L'HISTOIRE D'UN PROBLÈME GRAMMATICAL

Dans cet article ⁽¹⁾ nous proposons une analyse méthodologique et historiographique d'un problème fondamental dans l'histoire de la grammaire française ⁽²⁾ : la description de l'article, ou du système des

-
- (1) Cet article s'insère dans une recherche plus vaste sur l'évolution du schéma des parties du discours dans l'histoire de la grammaire française (cf. P. Swiggers, « Les parties du discours dans la grammaire française au dix-huitième siècle », *Revue roumaine de linguistique* 28, 1983, pp. 153-163). L'auteur tient à remercier le Fonds national belge de la recherche scientifique (N.F.W.O.) de son support financier. Pour plusieurs suggestions et informations il est redevable à M.-B. Castillo et F. J. Mertens (Louvain).
- (2) Pour des aperçus partiels de l'histoire de la grammaire française, voir H. Breiting, *Zur Geschichte der französischen Grammatik (1530-1647)*, Frauenfeld, 1867 ; J. Tell, *Les grammairiens français depuis l'origine de la grammaire en France jusqu'aux dernières œuvres connues*, Paris, 1874 ; A. Loiseau, *Histoire des progrès de la grammaire en France, depuis l'époque de la Renaissance jusqu'à nos jours*, Paris, 1875 ; M. J. Minckwitz, « Beiträge zur Geschichte der französischen Grammatik im siebzehnten Jahrhundert », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 19, 1897, pp. 81-191 ; A. François, *La grammaire du purisme et l'Académie française au XVIII^e siècle*, Paris, 1905 ; G. Harnois, *Les théories du langage en France de 1660 à 1821*, Paris, 1928 ; S.-G. Neumann, *Recherches sur le français des XV^e et XVI^e siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, Copenhague, 1959 ; L. Kukenheim, *Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale*, Leiden, 1962 ; R. Donzé, *La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France*, Berne, 1967, (1971²) ; J.-C. Chevalier, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, 1968 ; D. Droixhe, *La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800). Rationalisme et révolutions positivistes*, Genève 1978 ; Ulrich Ricken, *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières*, Lille, 1978 ; *Langue française* n° 48 : *Histoire de la grammaire* (1980) ; sur le dix-huitième siècle, voir encore nos études « La grammaire dans l'Encyclopédie : Etat actuel des études », *Beiträge zur romanischen Philologie* 20, 1981, pp. 175-193, et « Studies on the French eighteenth century grammatical tradition », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 219, 1983, pp. 173-180.

articles en français. La présente contribution concerne l'histoire de ce problème jusqu'au début du XX^e siècle⁽³⁾, et complète l'information donnée par Yvon, Joly et Normand⁽⁴⁾.

1. Les débuts de la grammaire française

Reconnu comme partie du discours par les grammairiens grecs (Aristarque, Denys le Thrace, Apollonius Dyscole)⁽⁵⁾, l'article (= *arthron*) — inexistant en latin — disparaît de la grammaire occidentale au moment où les grammairiens latins relèvent l'absence des correspondants latins de *ho*, *hē*, *to*, les *arthra protaktika* distingués par les stoïciens⁽⁶⁾. Lorsqu'apparaissent, à la fin du moyen âge, les premières grammaires des langues vernaculaires, l'influence de la grammaire latine, prise comme modèle, retardera la reconnaissance de l'existence des articles en tant que classe de mots. Ainsi, dans la plus ancienne

(3) Voir notre étude, à paraître, sur : « La description du système des articles dans la grammaire française du vingtième siècle ».

(4) H. Yvon, « La notion d'article chez nos grammairiens », *Le français moderne* 23, 1955, pp. 161-172 et 241-255, et 24, 1956, pp. 1-13 ; A. Joly, « Le problème de l'article et sa solution dans les grammaires de l'époque classique », *Langue française* 48, 1980, pp. 16-27 ; C. Normand, « Comment l'article cessa d'être un « petit mot »... », *Langue française* 55, 1982, pp. 3-19.

(5) Voir R. H. Robins, *Ancient and Mediaeval Grammatical Theory in Europe, with particular reference to modern linguistic doctrine*, London, 1951. Sur Apollonius Dyscole, voir toujours l'étude de E. Egger, *Apollonius Dyscole, essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'Antiquité*, Paris 1854 (voir p. 90 pour l'article). Les Stoïciens ont été les premiers à reconnaître l'*arthron* comme une classe de mots à part : ce terme recouvre les pronoms personnels et réfléchis (= *arthra hōrismena*), et les articles, pronoms interrogatifs et relatifs (= *arthra aoristōdē*). Denys le Thrace (II^e siècle avant J.-C.) définit l'article comme une partie du discours à différents cas, préposée ou postposée aux noms.

(6) Voir Priscien, *Institutiones grammaticae* (éd. H. Keil, *Grammatici latini*, 1857-1880, réimp. Hildesheim, 1961, vol. II et III) : « Secundum stoicos vero quinque sunt eius partes : nomen, appellatio, verbum, pronomen sive articulus, coniunctio : nam participium connumerantes verbis participiale verbum vocabant... articulis autem pronomina connumerantes finitos ea articulos vocabant, ipsos autem articulos, quibus nos caremus, infinitos articulos dicebant, vel, ut alii dicunt, articulos connumerabant pronominibus et articularia pronomina vocabant, in quo adhuc illos sequimur Latini, quamvis integros in nostra non invenimus articulos lingua » (vol. II, p. 54).

grammaire du français, le *Donait* rédigé pour le sieur Johan Barton ⁽⁷⁾, l'article n'est pas rangé parmi les « parties de oraison » : toutefois, les formes de l'article fonctionnent comme « signes des cas ». « Quantez cases est il ? Six. Quelx ? Nominatif, genitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif, & ils sont cognuz par leurs signez. Qui sont ils ? Ces trois : *le*, *du*, *au*. *Le* est signe du nominatif ou du accusatif, *du* est signe de le genitif ou de ablatif, & *au* est signe du datif. Mais le vocatif ne a point de signe... » ⁽⁸⁾.

Ce point de vue se rencontre aussi dans les premières grammaires imprimées du français, ou dans les grammaires latines qui accordent une place assez large au français. La *Grammatographia* ⁽⁹⁾ de Lefèvre d'Étaples et Simon de Colines, établit une équivalence, non explicitée, entre les articles français et les démonstratifs latins *hic*, *haec*, *hoc* (et leurs cas). A la base du classement il y a deux principes : celui fondé sur le genre (*le/la* au nominatif et à l'accusatif), et celui fondé sur la distinction entre formes simples et formes dérivées (*du*, *au*, *des*, *aux*, etc.). L'article français est ainsi mis en rapport avec le système casuel qu'on attribue au français à l'instar du latin : cette façon de voir les choses aura pour conséquence que la vraie fonction de l'article n'est guère reconnue dans les grammaires françaises de la Renaissance et de l'époque classique.

Pourtant, déjà en 1530, Jehan Palsgrave avait rejeté le système casuel postulé pour les noms français. Dans son *Esclarcissement de la langue françoise* ⁽¹⁰⁾, Palsgrave range l'article parmi les parties du discours (article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction et interjection) et il propose le schéma suivant :

	singulier		pluriel	
masculin	<i>ung</i>	<i>le</i>	<i>ungs</i>	<i>les</i>
féminin	<i>une</i>	<i>la</i>	<i>unes</i>	<i>les</i>

(7) Edition dans E. Stengel, « Die ältesten Anleitungsschriften zur Erlernung der französischen Sprache », *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur* 1, 1879, pp. 1-40 (édition du *Donait* : pp. 25-33). Nous préparons une édition critique de ce texte ; cf. notre article « La plus ancienne grammaire du français », *Medioevo romanzo* 9, 1984, pp. 183-188.

(8) *Donait*, ms. All Souls College, Oxford, ms. 182 (ff. 316^{rb}-321^{va}), f. 318^{ra}, l. 27-35 (ponctuation moderne).

(9) *Grammatographia ad prompte citoque descendam grammaticen*, Paris, 1520.

(10) *Lesclarcissement de la langue françoise*, London, 1530.

Selon Palsgrave, l'article *ung* ne s'emploie au pluriel qu'avec des noms pluriels de nature. Devant un substantif féminin ou un adjectif (précédant un substantif) commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, on emploie l'article *ung* (*ung ame*, *ung amiable dame*, *ung horrible tempeste*) ⁽¹¹⁾.

Mais la grammaire de Palsgrave — qui est l'œuvre d'un descriptiviste perspicace — occupe une place à part dans l'histoire de la grammaire française : sortant des sentiers battus, *Lesclarcissement* n'a pu secouer le joug de la grammaire latine qui pesait sur l'activité grammaticale naissante en France, et après Palsgrave l'article français retrouvera sa place à l'intérieur de la description du « système casuel » des substantifs français.

Selon Jacques Dubois — ou Sylvius —, l'auteur de l'*Isagôge* ⁽¹²⁾ (1531), les articles servent à décliner les noms : « Nominatio Ille illud lè : illa, la. Genituo de, dè, du. Datuo & accusatuo, ad, a, aû. Sed etiã Accusatuo illũ illud, lè : illam, La. Vocatuo, ω, o. Ablatuo de, dè, dû, ab & au in en. Pluraliter illi illae illa, les. Genituo des. Datuo aûs. Accusatuo illos illas illa, les, vel aûs. Ablatuo des & aûs » (p. 96). Devant un *nom*, l'article a pour rôle de désigner le genre et surtout la fonction, et dans une certaine mesure le nombre. Après une *préposition* et suivi d'un nom, c'est « plutôt » un article. Précédé d'une préposition et non suivi d'un substantif, c'est un pronom personnel : « ... pomus pomarium, vn pomier : prunus prunarium, vn prunier. Hic autem addo vn, ad generis discretionem. quae etiam per articulos... perficitur » (pp. 93-94) ; « Casus in singulari & plurali omnes apud nos vnus sunt terminationis... Sed differunt articulis » (pp. 95-96) ; « Numerus singularis & pluralis apud nos sola litera s differunt : quam pluralis habet ferè perpetuam, singularis autem siquando ipsam quoque habeat... tunc is à plurali facile secernitur. si est substātium : per adiectium, per substantiuũ, per articulũ, per verbum » (p. 95). En ce qui concerne *de* et *du*, *à* et *au*, Sylvius tente de cerner la différence et conclut que *du* et *au* sont le signe du particulier, comme *de* et *à* sont le signe du général. « Quemadmodum & differentia vtendi articulo dè & du in genituo, & a, aû in dativo singulari... officium magistri, dè vel du maistrè : magna tamen differentia dicimus. Nam tu facis officium magistri, dè maistrè, absolutum est ac generale... Sed tu facis officiũ

(11) *Lesclarcissement*, livre III.

(12) *In Linguam gallicam Isagôge*, Paris, 1531.

magistri, du maïstrè, priuatum aliquid magis intelligitur, tãquam diceres, magistri huius domus » (p. 97).

Pillotus, dans sa *Linguae gallicae institutio* ⁽¹³⁾, après avoir affirmé qu'en français tous les noms sont *aptotes*, et qu'il n'y a que deux terminaisons (celle du singulier et celle du pluriel), présente un tableau de la déclinaison des noms français, où figurent des génitifs-ablatifs (*de chartier, du chartier, de chartiers, des chartiers*), des datifs (*à/au chartier, à un chartier, à chartiers, aux chartiers*) et des vocatifs (*o chartier, o le chartier, o chartiers*), à côté des nominatifs *chartier, le chartier, un chartier, chartiers* et *les chartiers* (pp. 43-44). Si cette façon de présenter a un avantage pédagogique — l'article est présenté en même temps avec ce qu'il détermine —, elle ne réussit pas à cacher les problèmes fondamentaux que les grammairiens de la Renaissance n'ont pas eu le courage d'aborder : le statut de l'article « zéro », la fonction des déterminants, le rôle joué par les particules *à* et *de* dans la « déclinaison nominale », le sémantisme de ces structures...

Louis Meigret, dans son *Tretté de la Grammere Françoëze* ⁽¹⁴⁾, reconnaît *le, la* et *les* comme véritables articles, lorsqu'ils se rapportent à un élément nominal, dont ils indiquent le genre. « Il est donc deux genres simples en la langue française notés par l'article masculin *le* et par le féminin *la* : au regard du neutre, notre langue ne le connaît point » ⁽¹⁵⁾. Meigret est le premier à noter que l'article (défini) peut restreindre l'étendue du nom, même si, dans l'exemple qu'il donne, cette restriction est due à la présence d'une relative restrictive : « Et faut noter que ces articles ont quelquefois quelque restriction approchant d'un certain individué : comme *j'ey vu l'home qui a couru deux cent pas d'un allenée* » ⁽¹⁶⁾. *De, du* et *des*, ainsi que *au* et *aux*, sont

(13) Paris, 1550.

(14) Paris, 1550. Voir l'édition avec une orthographe modernisée par F. J. Hausmann : *Meigret : Le Traité de la Grammaire française (1550) ; Le menteur de Lucien ; Aux Lecteurs (1598)*, Tübingen, 1980.

(15) Edition Hausmann, p. 37.

(16) *Ibid.*, p. 22. Meigret attribue une valeur généralisante à l'absence d'article et une valeur particularisante à sa présence : « Il faut aussi entendre que la locution sans article est plus générale que celle qui est par l'article : à cette cause l'article exprès semble être démonstratif : parquoi, comme le nom soit général, le sens demeure aucunement suspendu : de sorte que quand on dit *il et en prison* ou *en cave*, nous comprenons qu'il est en quelque prison ou cave que ce soit. Mais si nous disons *il et en la cave*, cela nous semble vouloir démontrer et mettre en désir de savoir quelle prison ou cave » (pp. 118-119).

considérés comme des prépositions. En effet, deux particules de même nature ne pouvant se suivre, *de* placé devant les articles *le* et *la* serait un redoublement de l'article. Meigret, à la différence de plusieurs de ses prédécesseurs, établit une équivalence entre ces prépositions françaises et les cas latins : « Combien que je trouve bien étrange que deux articles s'entresuivent : car nous disons *par l'home*, *par la fame* : joint que les articles sont proprement démonstratifs de genre et non pas de quelque affection au nom ou pronom, comme fait la préposition : autrement, je dirai que toutes prépositions sont articles. Car, il n'y a non plus de raison de dire *de*, *du*, *des* articles : que *par*, *en*, *sur*, *sous*, *hors*, *dedans* (...) Les cas que les Latins appellent génitifs, datif, accusatif et ablatif... nous les forgeons tous par les prépositions *de*, *du*, *des*, *a*, *aos*, *par*, qu'aucuns appellent articles. » (17)

Pour Robert Estienne (*Traicté de la Grāmaire Françoisse*, Paris, 1557), les « articles sont petits mots d'une syllabe, faisans un mot, desquels on se sert pour donner à cognoistre les cas des Latins » (p. 21). Il ne considère que *le*, *la* et *les* comme véritables articles ; *de*, *du*, *des*, *à*, *au* et *aux* sont rattachés aux prépositions. « Les deux principaulx, & qui proprement doivēt estre nommez Articles, sont *Le* pour les masculins, & *La* pour les femenins singuliers, qui ont pour le pluriel soit masculin, soit femenin, *les*. Lesquels Articles sont empruntez des Pronoms, *Ille*, *Illa*, *Illi*. Les autres, *de*, *du*, *des* : *a*, *au*, *aux*, sont empruntez des Praepositions » (p. 21). Estienne fait observer, après Palsgrave, que *ung* et *une* s'emploient souvent comme articles : « Souvent aussi nous usons de ces deux mots *Un* & *Une* cōme d'articles : : disans, *Un livre*, pour le mot Latin *liber* : *Une femme*, pour *foemina* » (p. 22). Il attribue à l'article une valeur de particularisation, alors que l'absence d'article implique une valeur de généralisation. « On dit, *Le livre du maistre*, & non point *de maistre*, cōme parlans d'un particulier... *Tu fais l'office de maistre*, qui est dict en general » (p. 22).

Ramus (18) n'admet comme articles que les formes *le*, *la* et *les*, et considère *du*, *des*, *au* et *aux* comme des variantes des prépositions *de* et *à*. Il est le premier à relever la valeur partitive que peuvent prendre *de*, *du* et *des*. « De, Du, Des, signifient quelquefois part ou espece, cōme boire de leaue. Il y a du vin. Desrobber de largēt : il y a de lasne. Il y a

(17) *Ibid.*, p. 55.

(18) *Gramere*, Paris, 1562 ; nouvelle édition sous le titre *Grammaire*, Paris, 1572 (nous citons d'après la dernière).

du fer, Cest du vin. Il y a des poissōs a la riviere. Il y a des bestes a la forest, *Quiddā, Quidā, Quaedam*. Je māge du mouton, q̃ vous aves tue » (pp. 192-193). Ramus⁽¹⁹⁾ attribue à l'article la fonction de préciser le genre et le nombre des éléments nominaux qu'il détermine. Quant au sémantisme des articles, Ramus envisage celui-ci du point de vue logique : l'article définit l'extension du nom qu'il accompagne. « L'article restreint quelquefois par une sinécure le nom commun a ung certain, comme quand nous disons. Le Roy a commāde de poser les armes. Nous entendons Charles » (p. 130).

Après Ramus, la production grammaticale perd en qualité : les grammaires publiées entre 1570 et 1607 sont peu originales et mal structurées⁽²⁰⁾. La raison en est à chercher à la fois dans le manque de compétence des grammairiens et dans les buts modestes qu'ils se proposent en écrivant des traités élémentaires. Il faut attendre les grammaires de Maupas, Oudin et Chiflet⁽²¹⁾ pour qu'on voie se renouveler la description de l'article.

(19) Notons que Ramus se différencie de ses prédécesseurs par l'attention accordée à la langue parlée : il tient à préciser la prononciation de *les* devant voyelle ou consonne. La prononciation des autres formes est passée sous silence. « Les, par e lōg ou brief est indifferāment devant le mot commēcāt par voielle, comme. Les hommes, les honneurs, les annalles. Les par e long est devant le mot commençant par consone : comme les maris, les femmes » (p. 134).

(20) En laissant de côté les ouvrages consacrés à (la réforme de) l'orthographe, et les traités pratiques (dialogues, sélection de proverbes, manuels de prononciation), je mentionnerai, pour cette période, les grammaires de Caucius (*Grammaticae gallicae libri tres*, Paris, 1570), de Serreius (*Grammatica gallica*, Strasbourg, 1598), de Bosquet (*Elemens ou institutions de la langue françoise*, Mons, 1586), de Du Val, (*L'eschole françoise*, Paris, 1604), de Soulatius (*Grammatica gallica*, Poitou, 1604) et de Masset (*Exact et tres facile acheminement a la langue françoise*, Paris, 1606).

(21) Charles Maupas, *Grammaire et syntaxe Françoise, Contenant reigles bien exactes & certaines de la prononciation, orthographe, construction & usage de nostre langue, en faveur des estrangiers qui en sont desireux*, Orléans, 1618 (première édition : *Grammaire Françoise, Contenant reigles tres certaines & adresse tres asseuree à la naïve connoissance & pur usage de nostre langue*, Bloys, 1607) ; A. Oudin, *Grammaire Françoise, rapportée au langage du temps*, Paris, 1632 (deuxième édition revue, Paris, 1640) ; L. Chiflet, *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise Ou le Lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus necessaire, de plus curieux, & de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, & en la Prononciation de cette Langue*, Anvers, 1659.

2. *Le dix-septième siècle*

Maupas, dans sa *Grammaire et syntaxe françoise*, place l'article parmi les parties du discours. Il opère la distinction entre articles *indéfinis* et articles *définis*, bien qu'il n'admette que *le*, *la* et *les* comme véritables articles⁽²²⁾. Les autres formes sont des prépositions⁽²³⁾ que (dans un but pédagogique) l'on peut rapprocher de la déclinaison latine⁽²⁴⁾. « On met peine aussi de les [= articles] distribuer en cas pour imiter en quelque sorte les Grecs & Latins en leurs déclinaisons. Bien que cette distribution serve plus pour commodité d'enseigner, que pource qu'il soit ainsi réellement & de fait. Car à vray dire, il n'y a que *le*, *la*, *les*, qui semblent articles : les autres sont comme prepositions desquelles nostre langue se sert pour arranger ses mots, & les adapter les uns aux autres » (ff. 21-22).

Maupas présente le schéma suivant des articles :

ARTICLES DÉFINIS			
SINGULIER	masculin	féminin	PLURIEL
{ Nom.	<i>le</i>	<i>la</i>	<i>les</i>
{ Acc.			
{ Gén.	<i>du, de l'</i>	<i>de la</i>	<i>des</i>
{ Abl.			
Dat.	<i>au, à l'</i>	<i>à la</i>	<i>aux, és</i> ⁽²⁵⁾

(22) Chiflet (*Essay*, p. 13) est le seul à considérer aussi les formes *un*, *d'un* et *à un* comme des articles : « Remarquez qu'en nostre langue, *un* passe aussi pour article : comme, *C'est un brave homme*. Il n'a point de pluriel, & au singulier il se decline ainsi ».

(23) Cette affirmation ne se rencontre pas chez Oudin et Chiflet.

(24) Chiflet, *Essay*, p. 4 : « Les *Articles* sont ces petites particules, qui font connoître les changements de chaque Nom, en ses diverses postures, pour divers usages ; que l'on appelle les *Cas*, ou cheutes du Nom : & cette variété de *Cas*, s'appelle la *Declinaison* du Nom. Par exemple, *le soleil*, *la lune* : *du soleil*, *de la lune* : *au soleil*, *à la lune*. En cette *Declinaison*, *soleil* & *lune*, sont les Noms ; mais, *le*, *la*, *du*, *de la*, *au*, *à la*, sont les *Articles* ; qui font connoître de quel genre, de quel nombre, & de quel cas, est le Nom qu'ils accompagnent » (p. 4).

(25) Oudin et Chiflet écartent cette forme.

ARTICLES INDÉFINIS

SINGULIER	masculin	féminin	PLURIEL
{ Nom.	—	—	—
{ Acc.			
{ Gén.	<i>de</i>	<i>de</i>	<i>de</i>
{ Abl.			
Dat.	<i>à</i>	<i>à</i>	<i>à</i>

Si Maupas affirme ailleurs de façon assez vague que les articles servent à « distinguer & qualifier nos propos » (1618 : 22), sa définition de l'article renvoie à la modification que celui-ci impose à l'étendue de la signification du nom ⁽²⁶⁾. Les articles définis *le*, *la* et *les* restreignent l'étendue de la signification des noms à un seul individu : ils ont une valeur individualisante. « Nous appellons articles définis ceux qui ont cette vertu de reserrer & restreindre les noms, qui deux mesmes ont une signification generale & indefinie . . . Les définis determinent cette vague signification des appellatifs & la recueillent & appliquent à un seul » (ff. 22-23) ⁽²⁷⁾.

Les articles indéfinis *de*, *à*, de même que l'absence d'article, devant un nom appellatif, ne s'appliquent à aucun sujet particulier ; ils laissent

(26) Oudin et Chiflet proposent les définitions suivantes : « L'article définy restraint & resserre les diction, & l'indefiny les laisse en leur estenduë : tellement qu'avec une chose spécifiée nous mettons le premier, & le dernier avec les indefinies & universelles : par exemple le nom de *Roy* estant spécifié pour le nostre, ou de quelque autre Royaume, nous dirons le *Roy* ; le *Roy d'Angleterre* : le *Roy d'Espagne* &c. si on ne le spécifie point, on dira, *il est fils de Roy* : *il est serviteur de Roy* » (*Grammaire Française*, 1632, p. 46) ; « Il s'appelle *Indefini* ou Indeterminé, parce qu'il laisse le nom en sa signification generale & confuse : par exemple, *Une couronne de Roi* (. . .) Si l'on y ajoute quelque chose, qui spécifie cette signification indeterminée, & la restreigne à quelque sujet particulier, alors on se sert de l'article défini : comme : *C'est une statue du marbre, que j'ay acheté à Gennes* » (*Essay*, 1659, pp. 13 et 15).

(27) Plus loin il apporte des nuances, en mentionnant que l'article défini peut s'appliquer à l'espèce entière. « Quand nous posons le nom du genre ou espece pour tout le genre ou espece, ce propos est défini, & luy applicquons les articles définis : La raison est manifeste, parce que nous comprenons definiment sous un terme tout le genre ou espece . . . Ainsi disons nous. *L'homme a esté cree à l'image de Dieu* » (*Grammaire et syntaxe Française*, f. 26).

au nom sa valeur générale. « Les articles indefinis ne restraignent point la signification du mot, ains la laissent en sa naturelle (. . .) Les articles indetermines, qui n'obligent à aucun sujet particulier, . . . laissent leurs termes en leur indifferente & non limitee generalité (...) Comme, *Celuy est vray Roy qui regne souverainement & legitiment sur ses sujets en pieté & justice. Il promet en foy de Roy de garder equité. Car il affiert à Roy de regir ses sujets comme pere* » (ff. 22-23). Ils apparaissent dans des phrases négatives (*Je n'ay secours d'homme quelconque*), interrogatives (*Trouvez-vous apparence quelconque en ce propos?*), dubitatives ou conditionnelles (*Je ne sçay si je trouveray amy quelconque. Si vous avez besoin de chose que je puisse, ne m'espargnez pas*) ou devant des pronoms ⁽²⁸⁾.

Maupas ajoute encore deux séries d'« articles » avec leur « déclinaison » :

1. *un* (d'un, à un), *une* (d'une, à une), *des/de* (devant adjectif). Ces articles se joignent à des substantifs comportant une idée de substance ou de qualité. « Or il arrive extrêmement souvent que nous parlons des choses comme d'un tout, & corps integral. Et ces choses sont de deux sortes. La premiere est des substances qui ont leur estre en l'a (sic) vie humaine, par cette intégrité & totalité . . . comme *un Roy . . . , un livre . . .* La seconde est des qualitez, ou adherentes aux substances, comme *une chaleur . . . ;* ou qui consistent en l'intelligence, comme *une peine* » (f. 23).
2. *Du* (de devant adjectif), *de l'*, *de la*, *des* (de devant adjectif), qui sont « plustost prepositions qu'articles » (f. 31). Dans ce contexte, la notion de *partitif* apparaît. « Il arrive . . . souvent que nous parlons des choses comme par pièces & morceaux ou quantité d'icelles . . . & ces choses sont aussi de deux sortes. La premiere est des substances qui au service qu'elles prestent en la vie humaine, sont mises en pièces & morceaux & chaque pièce ou morceau retient le nom du tout. Comme du pain, du vin . . . La seconde sorte est des qualitez dessusdites mesmes, ou adherentes aux sujets, ou qui gisent en l'action de l'intelligence. Comme *de la chaleur, de la blancheur . . .* Et en parlons de la façon, quand nous entendons indeterminément quelque portion ou quantité de telles choses, & à cette cause leur appliquons tant au singulier qu'au pluriel, & les particules signifiantes

(28) Sauf les possessifs absolus (*mien, tien, . . .*) et le relatif *lequel*.

partition & distraction. A sçavoir, au singulier *De, Du. De l', De la* : Et au pluriel *De, Des* » (f. 24).

Avec les grammaires de Maupas, Oudin et Chiflet, l'article reçoit une place parmi les parties du discours, et la division en article *défini* et *indéfini* s'installe. De plus, les grammairiens formulent quelques règles concernant des emplois particuliers de ces articles, et on relève déjà les premiers signes de la reconnaissance de l'article partitif. Mais sur plusieurs points ces grammairiens restent encore dans le vague.

Avec la *Grammaire* de Port-Royal⁽²⁹⁾, un pas important sera franchi. D'abord, Arnauld et Lancelot rejettent l'existence de cas en français⁽³⁰⁾, et reconnaissent les formes de l'article indéfini *un, une, des* : « Quant à l'autre article, *un* et *une*, que nous avons appelé *indéfini*, on croit d'ordinaire qu'il n'a point de pluriel. Et il est vray qu'il n'en a point qui soit formé de luy-mesme ; car on ne dit pas, *uns, unes* : mais je dis qu'il en a un pris d'un autre mot, qui est *des* avant les substantifs, ou *de* quand l'adjectif précède » (pp. 53-54). Ensuite, les auteurs de la *Grammaire* relèvent l'affinité profonde entre les nombres et les articles, qui ont comme fonction de « déterminer la signification » des noms, qui est généralement vague (p. 52). Les auteurs font observer que les articles déterminent la signification des noms communs d'une autre manière que les nombres.

Mais l'apport fondamental d'Arnauld et Lancelot réside dans la présentation d'un tableau de l'usage des articles. Ce tableau contient en germe toute la théorie de la détermination qu'on trouvera dans les grammaires jusqu'au XX^e siècle : (1) typologie basée sur l'emploi ou l'absence d'un article ; (2) distinction entre la série *le, la, les* et la série

(29) A. Arnauld - C. Lancelot, *Grammaire generale et raisonnée Contenant Les fondemens de l'art de parler expliquez d'une maniere claire & naturelle ; Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales differences qui s'y rencontrent ; Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Françoisse*, Paris, 1660. A propos de cette grammaire, voir Donzé, o.c. (note 2) ; Chevalier, o.c., pp. 483-539 ; et notre étude « La Grammaire de Port-Royal et le parallélisme logico-grammatical », *Orbis* (à paraître).

(30) « Ces articles n'ont point proprement de cas, non plus que les noms. Mais ce qui fait que l'article *le* semble en avoir, c'est que le genitif & le datif se fait tousjours au pluriel, & souvent au singulier par une contraction des particules *de* et *à*, qui sont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, & le singulier *le* » (pp. 52-53). Voir à ce propos P. Swiggers, « Durand on Port-Royal », *Studies in Language* 4, 1980, pp. 125-130.

un, une, des ; (3) description du sémantisme (à partir des effets de sens) de ces structures. Voici le tableau en question :

Le nom commun, comme ROI,

Sans article	{	ou n'a qu'une signification fort confuse	{	Il a fait un festin de Roi.						
				Ils ont fait des festins de Rois.						
	{	ou en a une déterminée par le sujet de la proposition.	{	Louis XIV. est Roi.						
				Louis XIV. & Philippe IV. sont Rois.						
Avec l'article le signifie ou	{	L'espece dans toute son étendue.	{	Le Roi ne dépend point de ses sujets.						
				Les Rois ne dépendent point de leurs sujets.						
	{	Un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances de celui qui parle, ou du discours.	{	Le Roi fait la pais ; c'est-à-dire le Roi Louis XIV. à cause des circonstances du temps.						
				Les Rois ont fondé les principales Abbayes de France. c. les Rois de France.						
Avec l'article	{	Un au singulier	{	signifie	{	un ou plusieurs	{	Individus vagues	{	Un Roi détruira Constantinople.
		Des ou de au pluriel								Rome a été gouvernée par des Rois (ou) par de grands Rois.

Comme le note André Joly (31), « Arnauld et Lancelot mettent bien en valeur les conditions discursives de la détermination en distinguant ce que nous appelons la détermination *contextuelle*, celle qui résulte des « circonstances du discours » (Les rois ont fondé les principales

(31) A. Joly, « Le problème de l'article ... », a.c., pp. 23-24.

abbayes de France) et la détermination *situationnelle* produite par « les circonstances de celui qui parle » (Le roi fait la paix). Dans ce dernier cas, *le roi* constitue ce qu'Arnauld et Nicole nommeront dans la *Logique* un terme complexe dans le sens ». Reste que l'analyse des Port-Royalistes n'est pas satisfaisante sur plusieurs points : non seulement la notion de « détermination » n'est pas expliquée, mais les valeurs dégagées à partir d'une analyse conceptuelle (*compréhension/extension*) ne sont pas reliées à des valeurs grammaticales (*nom commun* vs *nom propre* ; emploi d'un nom dans un syntagme déterminatif ; le statut des déterminants devant des noms suivis d'une relative), ni à des valeurs pragma-sémantiques⁽³²⁾ (type d'énoncé : vérité générale, description d'un état de choses, etc. ; emploi des noms en contexte discursif).

On retrouve la « solution » proposée par les Port-Royalistes — tout comme les problèmes qu'elle implique — dans les grammaires françaises de la seconde moitié du XVII^e siècle. La plupart de celles-ci⁽³³⁾ sont peu originales, et copient les grammaires de Maupas, Oudin, Chiflet ou, moins souvent, celle de Port-Royal. Mais il faut faire une place spéciale à la *Grammaire methodique*⁽³⁴⁾ de Vairasse d'Allais qui fournit une analyse pénétrante de la notion de *détermination* et soumet à une critique sévère la division des articles en définis et indéfinis, en déterminés et indéterminés. Vairasse d'Allais constate d'abord que plusieurs de ces prétendus articles ne sont que des prépositions « qu'on met le plus souvent devant les Noms, & quelquefois devant les Pronoms » (p. 85). Selon lui, « ces Articles sont *definis* ou *indefinis*, selon

(32) Sur ces valeurs, voir J. Van der Auwera ed., *The Semantics of Determiners*, London, 1980, et P. Swiggers, « On pragmatics and nominalism », *Semiotica* 50, 1984, pp. 283-299.

(33) Pour une bibliographie, voir J. Mertens, *Contribution à l'étude de la terminologie grammaticale française. La nomenclature du verbe chez les grammairiens français du XVII^e siècle*, Leuven, 1968 ; voir également F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome IV : *La langue classique (1660-1715)*, 2 parties, réimpr. Paris, 1966-1967. Pour une caractérisation de l'activité grammaticale au XVII^e siècle, voir notre article « Position idéologique et scientifique de la grammaire française aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Trames : Histoire de la langue française ; méthodes et documents*, Limoges, 1984, pp. 33-41.

(34) *Grammaire methodique contenant en abrégé les principes de cet art et les Regles les plus nécessaires de la Langue Françoisse dans un ordre clair & naturel, Avec de nouvelles observations & des caracteres nouveaux pour en faciliter la prononciation, sans rien changer d'essentiel dans l'orthographe ni dans l'étymologie des mots*, Paris, 1681.

que leur signification jointe avec le Nom, est déterminée ou indéterminée, & non-pas selon la figure & le nombre des lettres qui les représentent » (p. 85). Il avance deux arguments : d'une part, *du*, *au*, etc., jouent souvent le même rôle que *par*, *avec*, *en*, *sur* et ne sont évidemment que des prépositions. « Outre les Articles ou Prépositions *de*, *à*, *le*, *la*, *du*, *au*, *les*, *des*, *aux*, on se sert souvent dans la déclinaison des Prépositions *par*, *avec*, *en*, *sur*, *sous*, & quelques autres que dans ces occasions on pourroit nommer Articles, aussi-bien que les Particules auxquelles on a donné ce nom » (p. 87). D'autre part, il suffit de considérer quelques exemples pour constater que l'opposition des marques ne rend pas compte de l'opposition entre la détermination et l'indétermination :

1. Détermination :

La puissance *du Roi*.

On a parlé de votre affaire *au Roi* de France, & *au Prince* de Condé.

2. Indétermination :

L'homme est un animal raisonnable.

La femme a été créée pour l'aide *de l'homme*.

En réalité, détermination et indétermination dépendent du nom et pas de l'emploi des articles ; ceux-ci n'ont de valeur que « selon la signification des termes auxquels ils sont attachés » (p. 91). Il faut donc établir les divisions à l'intérieur des *noms*.

Les noms *dividuels* ou *matériels*, « dont on se sert pour représenter les matières divisibles, & dans lesquelles on n'a point d'égard à la forme ou figure, ni à aucune quantité déterminée » (pp. 101-102), peuvent être précédés d'une des formes *le*, *la*, *l'*, *du*, *de la*, *de l'*, *de*, *au*, *à la*, *à l'*, *à* ⁽³⁵⁾. Les articles *un* et *une*, ainsi que *des*, « qui leur répond » au pluriel, s'ajoutent aux noms *individuels* ⁽³⁶⁾, ceux qu'on donne aux « substances bornées par la forme ou la figure, & qui tom-

(35) Vairasse d'Allais a bien relevé la différence entre les noms qui ne se combinent jamais avec *du* et ceux qui le font. Il n'a pas tenu compte du fait que parmi les noms compatibles avec *du*, certains admettent aussi *le* et que cet article implique nécessairement une fonction *différente* (par exemple *du pain* versus *le pain*).

(36) Les noms individuels (par exemple *homme*, *arbre*) sont aussi compatibles avec l'article *le*.

bent dans l'idée du nombre, c'est-à-dire d'un ou de plusieurs, & dont on ne peut diviser les parties integrantes, qui les font ce qu'ils sont, sans les détruire & les faire cesser d'être ce qu'ils étoient auparavant » (p. 103).

A partir de la *Grammaire* de Port-Royal, on relève donc un intérêt croissant pour le sémantisme de la détermination, et pour la relation existant entre le système des articles et la classe des noms. Au XVIII^e siècle, le problème de l'article reçoit l'attention des grands grammairiens de l'époque : Régnier-Desmarais, Buffier, Restaut, Du Marsais, Girard, Beauzée et Sicard ⁽³⁷⁾.

3. Le dix-huitième siècle

Dans son *Traité de la grammaire françoise* (1705) ⁽³⁸⁾, Régnier-Desmarais définit l'article de la façon suivante : « On appelle communément *Articles* ... des particules déclinales, qui précédant tousjours le nom auquel elles se joignent, servent à en faire connoître le genre & le nombre, & qui en déterminent certains cas, par le moyen de quelques autres particules » (p. 141). L'article est plus particulièrement la marque des fonctions : « On n'entend point icy par le mot de *cas*, ce que les Grammairiens Latins entendent par le mot de *casus*, qu'ils employent pour marquer les différentes cheutes ou desinences que chaque nom peut recevoir dans chaque nombre. On entend seulement, à l'égard de l'article, chaque variation que l'article peut recevoir estant joint au nom ; & à l'égard du nom, chaque estat dans lequel le nom peut estre considéré : & les différents estats du nom, aussibien que les différentes variations de l'article, s'appellent *declinaison*. Ainsi décliner un article, c'est le faire passer par toutes les variations qu'il peut recevoir ; & décliner un nom, c'est se le représenter dans tous les différents estats dont on peut se former l'idée » (p. 142).

L'article varie donc « par le moyen des particules ou prépositions *de* et *à* » (p. 142) et permet l'énumération des six cas du nom. Il est vrai

(37) Sur la grammaire française au XVIII^e siècle, voir J.-C. Chevalier, *Histoire de la syntaxe*, o.c., pp. 590-721 ; J.-P. Seguin, *La langue française au XVIII^e siècle*, Paris, 1972, pp. 61-73, et plusieurs études citées dans la note 1.

(38) Sur l'histoire de cette grammaire « académique », voir notre article « La grammaire française de Régnier-Desmarais », *Historiographia Linguistica* (à paraître).

qu'« il est presque impossible que le retour continuuel de l'Article dans toutes les Langues où il est en usage, ne rende le discours plus long & plus lasche » (p. 151) ; cependant « l'Article mis ou supprimé devant un nom, fait une grande difference de sens, qui ne peut estre distinguée en Latin » (p. 152). En effet, une des propriétés de l'article défini est de « restreindre à une signification particulière, un nom qui a de luy-mesme une signification vague, & qui peut s'appliquer à plusieurs sujets » (p. 153) ⁽³⁹⁾. Régnier-Desmarais refuse pourtant l'article indéfini *un, une*, reconnu par les Port-Royalistes. Il objecte d'abord contre le terme « indéfini » : *un*, marquant l'unité, ne saurait être considéré comme élément indéfini. Ensuite, le grammairien indique les conséquences d'une telle vue : « En plusieurs phrases, on seroit presque aussi fondé à recevoir pour Articles indéfinis, *tout, quelque, certain* ; puisque lors qu'on dit, *tout crime merite punition, faire quelque bonne action, certain homme m'a dit, je connois certaines personnes* ; & dans quantité d'autres façons de parler, *tout, quelque, certain, & certaine*, sont employez dans le mesme sens que quand on dit, *un crime merite la mort, faire une bonne action, un homme m'a dit, je connois une personne*. Mais il y a encore plus : car outre les termes dont on vient de parler, & qui peuvent estre appliquez indéfiniment, tant au singulier qu'au pluriel, on ne peut recevoir *un & une* pour Articles indéfinis du singulier, qu'on ne reçoive aussi *plusieurs*, & tous les noms de nombre pour Articles indéfinis du pluriel » (pp. 155-156). Cependant, la distinction de l'article en défini et indéfini étant établie par la tradition, Régnier décide de se conformer à l'usage, mais en appliquant le terme « article indéfini » à des « particules dont on se sert, soit pour marquer quelques cas des noms qui ne reçoivent pas l'Article défini ; soit pour employer, dans une signification vague & indéterminée, les noms communs, dont on a accoustumé de déterminer l'application, par le secours du mesme Article » (p. 156). Ces particules ont deux formes simples : *à* et *de*, qui sont de véritables prépositions, et quatre formes composées, *du, des, au* et *aux*. Avec Régnier-Desmarais, on retourne à la grammaire du début du XVII^e siècle...

(39) Régnier distingue nettement la valeur d'individualisation et celle d'universalisation. « Il [= l'article] a aussi quelquefois la propriété d'embrasser tout ce qui peut estre compris sous le nom qu'il précède » (p. 153). Ainsi il oppose *Estes-vous le Prince ?*, marquant une « idée particulière dans l'esprit » et *Le Prince doit estre juste & bienfaisant*, où le groupe nominal a une « estenduë universelle ».

Claude Buffier, grammairien original et auteur d'une *Grammaire françoise sur un plan nouveau* ⁽⁴⁰⁾, définit les articles comme « des particules qui se métant devant les noms en distinguant les divers emplois » (p. 141). Il relève trois espèces d'articles : les articles définis, les articles indéfinis et les articles mitoyens.

L'article défini (*le, la, les, du, au, etc.*) fait prendre le nom dans un sens *déterminé*. Buffier résout de la façon suivante le problème que posent les phrases du type *Les (l') homme(s) sont (est) mortel(s)*, qui marquent un sens indéterminé, élément qu'avait avancé Vairasse d'Allais pour rejeter la dénomination d'*articles définis et indéfinis* : la détermination peut se faire de deux façons, selon que le nom désigne un individu ou une espèce. « Un nom pris dans le sens défini est celui, lequel soit par lui-même, soit par ses circonstances, désigne ou *un* objet particulier, ou *une* même espèce d'objets : ce qui fait deux sortes de sens définis, l'un *individuel*, l'autre *spécifique*. ... C'est ce que les Philosophes apéleroient *distinction individuelle & totalité spécifique* » (pp. 146-147).

L'article *indéfini* se présente sous les formes suivantes :

1. Ø Dieu, Ø gens, Ø Aristote
2. De Dieu, de gens, d'Aristote
3. A Dieu, à gens, à Aristote

« Il s'emploie devant les noms pris dans un sens vague, indéfini, indéterminé ; c'est-à-dire ... dans un sens qui ne marque ni distinction individuelle ni totalité spécifique » (pp. 149-150).

Du, de la, de l', des, de sont appelés articles *mitoyens*, parce qu'ils combinent formellement et sémantiquement les deux autres articles. « Cet article qui est mitoyen par rapport à la manière dont il se forme des deux précédens, comme nous l'avons marqué, l'est encore par rapport au sens. C'est un article indéfini, en tant qu'il ne suppose point dans l'objet de distinction ni individuelle ni spécifique : mais il tient du

(40) *Grammaire françoise sur un plan nouveau, pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée, contenant divers traités sur la nature de la grammaire en général, sur l'usage, sur la beauté des Langues et sur la manière de les apprendre, sur le style, sur l'orthographe ; les accens ; sur la longueur des silabes françoises ; sur la ponctuation, etc.*, Paris, 1709 (nous citons d'après la seconde édition revue, Paris, 1714). Sur l'œuvre grammaticale de Buffier, voir notre article « Grammaire et théorie du langage chez Buffier », *Dix-huitième siècle* 15, 1983, pp. 285-293.

défini, en ce qu'il indique une partie d'un objet » (p. 159). C'est pourquoi on peut aussi les appeler *articles indéfinis partitifs*.

Buffier ajoute un quatrième élément qui, « que ce soit un article ou non, ... est usité ... en manière d'article » (p. 163). L'article *un* se distingue du numéral *un* en ce qu'il est l'expression d'une *généralité*. Cependant quelquefois il se rapproche du numéral lorsqu'il prend une valeur *particularisante*. « Quand il est employé en manière d'article, il ne signifie souvent qu'une unité indéterminée & vague, qui n'exclut pas la pluralité ; mais plutôt qui la suppose quelquefois, en marquant ce qui convient à chaque unité de la même espèce : comme quand on dit *un livre ennuyeux est bon pour endormir*. ... D'autre fois *un* insinue l'unité numérique dans un objet particulier, mais d'une manière indéterminée & vague, sans marquer quel est cet objet particulier : comme *j'ai rencontré un homme ce matin* » (p. 164).

La grammaire à but pratique rédigée par Restaut, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* ⁽⁴¹⁾, rejoint la tradition de Port-Royal par sa définition de l'article : « un mot qui étant mis avant les noms, sert à déterminer l'étendue selon laquelle ils doivent être pris » (p. 67).

Restaut distingue quatre articles :

1. L'article *défini* (*le, la, les*) ;
2. L'article *indéfini* (*zéro, de, à*) ;
3. L'article *partitif* ou *indéterminé* (*du, de la, de l', des, de*) ⁽⁴²⁾ ;
4. L'article *un, une, des* ⁽⁴³⁾.

Les articles *définis* « signifient, ou l'espèce dans toute son étendue, c'est-à-dire, avec tous les sujets qu'elle renferme ; ou un, ou plusieurs

(41) *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française, avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation & la prononciation*, Paris, 1730.

(42) « Ils sont appelés *partitifs*, parce qu'ils ne désignent qu'une partie des sujets ; & *indéterminés*, parce que cette partie est toujours vague & indéterminée » (p. 449).

(43) *Des* est considéré comme une forme supplétive.

« D. Quel est le pluriel des articles *un, une* ?

R. Ils n'en ont point qui soit formé d'eux-mêmes : mais ils prennent le pluriel *des* ou *de* des articles partitifs, avec la même signification » (p. 454).

sujets de l'espece déterminés par les circonstances de celui qui parle ou du discours » (p. 438). Dans le premier cas, le nom commun « est employé seul, ou... l'adjectif ou le pronom relatif dont il est accompagné, est purement explicatif. Ainsi quand je dis, *L'homme paroîtra au jugement de Dieu* ; je parle de toute l'espece des hommes. De même quand je dis, *LE Pape successeur de saint Pierre, est le chef visible de l'Eglise* » (pp. 439-440). Dans l'autre cas, l'étendue est restreinte, soit par la présence d'un adjectif, d'une relative déterminative ou d'autres mots, soit par les circonstances du discours. « On se sert ordinairement de quelque nom adjectif ou pronom relatif déterminatif, ou même de quelques autres mots, lesquels ajoutés au nom commun, en rendent la signification moins étendue : comme quand on dit, *LES rois sages : LES rois qui sont électifs : LES rois de France*... Il arrive souvent qu'un nom commun est déterminé à ne signifier qu'un ou plusieurs sujets, par les circonstances de celui qui parle. Ainsi *LE Roi*, dans la bouche d'un françois, veut dire *Louis XV* » (p. 440).

Les articles *indéfinis* (*de*, *à*) servent à « marquer certains cas, tant des noms ou pronoms, que des articles définis » (p. 442), sans toucher à l'étendue⁽⁴⁴⁾. C'est toujours la tradition qui persiste dans le maintien de l'article « indéfini » *de* et *à*, car Restaut affirme nettement qu'on peut les considérer comme de « véritables prépositions ».

Les articles *partitifs* (que Restaut considère comme le génitif des articles définis et indéfinis employé comme nominatif ou comme accusatif) s'emploient « avant les noms des personnes ou des choses dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, sans en désigner, ni la quantité, ni le nombre précis » (p. 447). Ils restreignent donc l'étendue du nom.

Restaut oppose également l'article *un* au numéral *un* : le second exprime une unité déterminée (« il n'y a qu'un Dieu »), le premier exprime une unité vague (« un sujet doit obéir à son prince »). La fonction de l'article *un* est donc de « marquer simplement que le nom auquel il est joint, est pris dans un sens indéterminé, soit par rapport à l'éten-

(44) « Ils servent encore à exprimer une infinité de rapports différents qu'il n'est guere possible d'apprendre que par l'usage de la langue : & ce n'est pas seulement aux noms & aux pronoms qu'ils se joignent, mais encore aux autres parties du discours, & principalement aux infinitifs des verbes, avec lesquels ils ont des significations qu'il seroit difficile de rapporter à des règles générales » (p. 446).

due, soit par rapport aux circonstances » (p. 453). Restaut refuse d'appeler cet article « indéfini », « puisqu'on peut souvent y substituer l'article défini, quand le nom auquel il est joint, s'étend à plusieurs sujets ». Des effets de sens identiques — l'emploi générique de *un* et *le* — ont empêché Restaut de reconnaître la vraie valeur de l'article *un*.

Les vrais principes de la langue françoise (1747)⁽⁴⁵⁾ de l'abbé Girard se caractérisent par une orientation plutôt philosophique que prescriptive. Ce qui est nouveau par rapport aux grammaires précédentes, c'est le souci d'expliquer l'origine de l'article. « La vûe du ciel & de la terre occasionna d'abord la création des mots *LE*, *LA*, pour distinguer & tirer de la généralité ces Etres dont on vouloit parler : ensuite par une seconde création parurent, pour les nommer nettement, ces deux autres mots *CIEL*, *TERRE* » (p. 44). Girard bouleverse le système des parties du discours en promouvant l'article, qui a une valeur particularisante, au rang de première partie du discours. « Cette sorte de mot, qui annonce & particularise sans dénommer, est le premier pas de la Parole, & constitue, sous le nom d'ARTICLE, la première partie d'oraison » (p. 44).

Vers le milieu du XVIII^e siècle, une figure importante domine la grammaire française, celle de César Chesneau du Marsais⁽⁴⁶⁾. Chargé de la rédaction des articles grammaticaux dans l'*Encyclopédie*⁽⁴⁷⁾, Du Marsais propose une synthèse originale du savoir grammatical de l'époque. L'entrée « Article »⁽⁴⁸⁾ de l'*Encyclopédie* constitue ainsi une

(45) *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage* (Edition de Paris 1747, précédée d'une introduction par Pierre Swiggers, Genève, 1982).

(46) Voir C. Chesneau Du Marsais, *Œuvres choisies*, éd. par H. E. Brekle, Stuttgart - Bad Cannstatt, 1971, 3 volumes. Sur Du Marsais, voir G. Sahlin, *César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire française*, Paris, 1928 ; F. Soublin, « Rationalisme et grammaire chez Du-marsais », dans H. Parret éd., *History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics*, Berlin - New York, 1976, pp. 383-409 ; et plusieurs travaux mentionnés dans les notes 2 et 37.

(47) Voir la liste dans l'*Encyclopédie méthodique. Grammaire et littérature*, tome III, Paris - Liège, 1786, pp. 733-740 ; cf. Sahlin, o.c., p. X ; Chevalier, o.c., p. 722 ; I. Monreal-Wickert, *Die Sprachforschung der Aufklärung im Spiegel der grossen französischen Enzyklopädie*, Tübingen, 1977, pp. 171-179 ; P. Swiggers, « The Linguistic Conceptions of the Encyclopédie », *Lingua* 49, 1979, pp. 239-253.

(48) L'article (*Encyclopédie*, vol. I, 1751) a été repris dans l'*Encyclopédie méthodique*, tome I, Paris - Liège, 1782, et dans *Œuvres choisies*, vol. 2, pp. 164-249.

étape extrêmement importante dans l'histoire de la description de l'article français. Du Marsais rejette définitivement l'existence d'une déclinaison nominale en français : le français recourt à d'autres moyens, comme la place des mots ou l'emploi de prépositions, pour exprimer les relations syntaxiques. Le rôle des articles est défini de la manière suivante : « Les *Articles* ne signifient point des choses ni des qualités seulement ; ils indiquent à l'esprit le mot qu'ils précèdent, & le font considérer comme un objet tel, que sans l'*Article* cet objet seroit regardé sous un autre point de vûe » (p. 229).

Ensuite, Du Marsais regroupe tous les éléments qui répondent à cette définition sous le terme de *prénoms* (ou adjectifs métaphysiques) ⁽⁴⁹⁾. « Telle est la destination des prénoms ou adjectifs métaphysiques, qui marquent, non des qualités physiques des objets, mais seulement des points de vûe de l'esprit, ou des faces différentes sous lesquelles l'esprit considère le même mot ; tels sont *tout, chaque, nul, aucun, quelque, certain* (dans le sens de *quidam*), *un, ce, cet, cette, ces, le, la, les*, auxquels on peut joindre encore les adjectifs possessifs tirés des pronoms personnels ; tels sont *mon, ma, mes*, & les noms de nombre cardinal *un, deux, trois, &c.* » (p. 234). Quant à *un*, rangé parmi ces prénoms, Du Marsais ne le considère pas comme un indéfini : il n'est pas moins indéfini que *tout* ou *ce*. La forme *des* est expliquée comme une ellipse : « Nous avons déjà observé que *des* est pour *de les*, & que *de* est une préposition qui, par conséquent, suppose un mot exprimé ou sousentendu, avec lequel elle puisse mettre son complément en rapport ; qu'ainsi il y a ellipse dans ces façons de parler, & l'analogie s'oppose à ce que *des* ou *de* soient le nominatif pluriel d'*un* ou d'*une* » (p. 235).

L'emploi des prénoms permet d'indiquer trois sortes d'étendue : universelle, particulière ou singulière. « Lorsque nous avons à appliquer quelque qualification à des individus d'une espèce, ou nous voulons faire cette application, 1^o à tous les individus de cette espèce ; 2^o ou seulement à quelques-uns que nous ne voulons, ou que nous ne pouvons pas déterminer ; 3^o ou enfin à un seul que nous voulons faire

(49) Du Marsais oppose adjectifs *physiques et métaphysiques* : « Ils sont adjectifs puisqu'ils modifient leur substantif, & qu'ils le font prendre dans une acception particulière, individuelle, & personnelle. Ce sont des adjectifs métaphysiques, puisqu'ils marquent, non des qualités physiques, mais une simple vûe particulière de l'esprit » (p. 234).

connoître singulièrement. Ce sont ces trois sortes de vûes de l'esprit que les logiciens appellent l'*Étendue de la proposition* » (p. 238).

1° « L'extension *universelle* » est marquée positivement au moyen de *tout* ou *chaque*, négativement au moyen de *nul* ou *aucun*. Quand on ne recourt pas à ces mots, « ces propositions ne sont que moralement universelles » ou « indéfinies ». « Souvent ces mots ne sont pas exprimés, comme quand on dit ; *Les françois sont polis, les italiens sont politiques* : alors ces propositions ne sont que moralement universelles, *de more, ut sunt mores*, c'est à dire, selon ce qu'on voit communément parmi les hommes. Ces propositions sont aussi appelées *indéfinies* » (p. 239).

2° *Quelque* et *un* s'appliquent à des *individus indéterminés*, dans des propositions « particulières ».

3° Lorsqu'il s'agit d'un individu déterminé, on recourt à *ce, le* ou *mon* et aux *noms de nombre cardinaux*. Du Marsais examine leurs valeurs respectives. « *Le* annonce toujours un objet considéré individuellement par celui qui parle, soit au singulier, *La maison de mon voisin* ; soit au pluriel, *Les maisons d'une telle ville sont bâties de briques*. *Ce* ajoute à l'idée de *le*, en ce qu'il montre, pour ainsi dire, l'objet à l'imagination, & suppose que cet objet est déjà connu, ou qu'on en a parlé auparavant (...) *Mon, ma, mes ; ton, ta, tes ; son, sa, ses, &c.* ne sont que de simples adjectifs tirés des pronoms personnels ; ils marquent que leur substantif a un rapport de propriété avec la première, la seconde, ou la troisième personne (...) Les noms de nombre cardinal *un, deux, &c.* font aussi l'office de prénoms ou adjectifs prépositifs » (pp. 240-241).

La détermination de l'étendue dépend aussi du contexte discursif, des circonstances de l'énonciation. C'est un des grands mérites de Du Marsais d'avoir approfondi cette idée, déjà présente dans la *Grammaire* de Port-Royal, et d'avoir établi un rapport entre l'emploi de certains articles et les circonstances du dire. « Les prépositifs désignent donc des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle ; mais lorsque cette première détermination n'est pas aisée à appercevoir par celui qui lit ou qui écoute, ce sont les circonstances ou les mots qui suivent, qui ajoutent ce que l'*Article* ne sauroit faire entendre : par exemple, si je dis *je viens de Versailles, j'y ai vu le roi*, les circonstances font connoître que je parle de notre auguste monarque ; mais si je veux faire entendre que j'y ai vu *le roi de Pologne*, je serois obligé d'ajouter *de Pologne* à *le roi* ; & de même si, en lisant l'histoire de

quelque monarchie ancienne ou étrangère, je voyois qu'en un tel temps *le roi fit cette chose*, je comprendrois bien que ce seroit le roi du royaume dont il s'agiroit » (p. 241).

De Wailly, dans ses *Principes généraux et particuliers de la langue françoise* (1763), n'admet qu'un seul article : *le, la, les*. Sa définition, comme celle de ses prédécesseurs, concerne la *détermination* du nom. De Wailly ajoute : « Ce n'est point l'article qui détermine la signification du nom commun ; c'est, dit M. d'Olivet, le nom même avec une restriction, ou tacite, ou exprimée : restriction tacite qui naît des circonstances où je parle ; quand à Paris je dis, *le Gouvernement*, c'est le *Gouvernement françois* ; restriction exprimée, ou par un adjectif : *les hommes vertueux modèrent leurs passions* ; ou par un pronom suivi d'un verbe : *les hommes qui aiment l'étude sont avarés de leur temps* » (p. 121). Les articles *du, de la, des* donnent au nom un sens partitif. « On met l'article, c.à.d. *du, de l', de la, des*, avant le nom commun pris dans un sens partitif, c.à.d. pour une partie de l'étendue de sa signification » (p. 122).

De Wailly est assez proche de la grammaire moderne quand il relève l'incompatibilité des *substituts* de l'article avec *le, la, les*.

Comme Du Marsais, Beauzée⁽⁵⁰⁾ range les articles dans la classe des adjectifs, à côté des adjectifs physiques⁽⁵¹⁾. La *Grammaire géné-*

(50) Sur Beauzée, voir Chevalier, o.c. (note 2) ; S. Auroux, *La sémiotique des encyclopédistes*, Paris, 1979 (passim) ; P. Swiggers, « La description des modes verbaux chez Beauzée », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 93, 1983, pp. 70-75 ; id., « Beauzée et le système des temps en français », *Acta Linguistica Hafniensia* 18, 1983, pp. 95-111 ; J. Wagner, *Nicolas Beauzée (1717-1789) und die Tradition der Grammaire générale*, Bochum (thèse), 1973 ; M. Wilmet, « La modernité de Beauzée », R. Mortier - H. Hasquin éds, *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1981, pp. 109-123. Nos renvois sont à l'édition originale de la *Grammaire* de Beauzée, Paris, 1767, tome I.

(51) Il rejette les termes *adjectifs métaphysiques, prénoms* et *adjectifs prépositifs*. « La dénomination d'Adjectifs *métaphysiques*, seroit trop générale, & conséquemment trop équivoque ; parce que l'on pourroit, conformément à la notion qu'en a donnée M. du Marsais, y rapporter tous les Adjectifs qui désignent par l'idée d'une qualité qui n'est que le résultat d'une considération de notre esprit à l'égard des êtres, comme *grand, petit, différent, pareil, semblable*... Les dénominations de *prénoms* & d'Adjectifs *prépositifs* ne sont pas plus heureuses. Outre que le mot de *prénom* est universellement consacré à signifier le premier & le plus individuel des noms propres que portoit chaque romain ; ni cette dénomination, ni celle de

rale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues (1767) affirme que l'article, sans toucher à la compréhension, sert à déterminer et, dans certains cas, à restreindre l'étendue du nom. « Ils n'ajoutent aucune idée à la compréhension du nom appellatif ; mais ils font disparaître l'abstraction des individus, & ils indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles » (pp. 304-305) ; « Ce grammairien [Caucie] se trompe, quand il ne parle que de restreindre l'étendue : l'Article indicatif ne fait en quelque sorte que la montrer ; les Articles universels l'assignent toute entière & sans restriction ; il n'y a que les Articles partitifs qui la restreignent : tous la déterminent, parce que tous y font faire une attention expresse » (p. 389).

Beauzée opère une division entre articles *indicatifs* (*le, la, les*) et articles *connotatifs*. Pour les articles *indicatifs*, il donne à peu près la même définition que Du Marsais : « L'article *indicatif* est ainsi nommé, parce qu'il indique seulement d'une manière vague que la compréhension du nom appellatif doit être envisagée dans les individus » (p. 312). Les articles *connotatifs* marquent « outre l'indication générale des individus qui caractérise l'Article indicatif... quelque point de vûe particulier, qui détermine avec plus ou moins de précision la quotité des individus » (p. 327). A l'intérieur de la catégorie des *connotatifs*, Beauzée établit encore une distinction entre les articles *universels*, qui déterminent la totalité des individus, et les articles *partitifs*, qui n'en déterminent qu'une partie.

Condillac, dans son *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme* (1769-1773), offre peu de nouveautés par rapport à ses prédécesseurs. Il se réclame de Du Marsais et de Duclos. Comme Du Marsais et Beauzée, il range l'article dans la catégorie des adjectifs. « Les adjectifs modifient de deux manières. Ils modifient en expliquant quelque'une des qualités d'un objet ; ou ils modifient en déterminant une chose, c'est-à-dire, en indiquant les vues de l'esprit qui la considère dans toute son étendue, ou qui la renferme dans de certaines bornes. L'article est donc un adjectif » (tome I : 89). Condillac ne reconnaît d'autre article que « l'adjectif *le, la, les* » et les formes composées *du, des, au, aux*. La

prépositifs, ne peuvent convenir assez généralement aux Adjectifs que l'on veut désigner, puisque le génie de toutes les langues ne les place pas, comme dans la nôtre, avant les noms qu'ils modifient » (pp. 307-308).

fonction attribuée à l'article reste inchangée, à savoir celle de déterminer l'étendue du nom.

Avec les *Elémens de la grammaire françoise* (1796) de Lhomond — ouvrage qui exercera une influence profonde sur la grammaire scolaire du XIX^e siècle — on retourne à la définition formelle, détachée de toute interprétation sémantique : l'article y est défini comme un « petit mot » qui fait connaître le genre et le nombre des noms communs devant lesquels il se place (éd. de 1830, p. 5).

Comme l'abbé Girard, Sicard recherche les fondements philosophiques de la langue. Mais l'auteur des *Elémens de grammaire générale* (1799) ⁽⁵²⁾ renverse l'ordre qu'avait établi Girard, en faisant précéder l'apparition des articles par celle des noms. « Mais aussitôt que les noms sont devenus *appellatifs* (et ils le sont devenus, quand l'esprit a pris l'habitude, en observant tous les objets, et en y remarquant des rapports de ressemblance, de les classer et de les distribuer en grandes masses, ou en espèces), leur extension est devenue plus grande, il a fallu les circonscrire ; et c'est alors que la philosophie, toujours attentive à perfectionner le langage, à mesure que l'homme donnoit plus de suite, plus de liaison et plus de précision à ses idées, a inventé de petits mots qui ont servi à déterminer, à préciser les noms *communs* ou *appellatifs* : ces petits mots sont les *articles*... » (pp. 65-66).

Sicard est enclin à donner aux articles le nom de *déterminatifs* d'après la fonction qu'ils remplissent auprès du nom, « mais n'ajoutons pas, par des dénominations nouvelles, une difficulté de plus à la science grammaticale déjà si difficile » (p. 128). Il emprunte à Du Marsais la distinction entre adjectifs physiques et métaphysiques, en distinguant clairement leur influence respective sur la signification et l'étendue du nom. « Il y a cette ressemblance entre l'article et l'adjectif, que l'un et l'autre accompagnent le nom et le déterminent : l'un, quant à son *étendue*, c'est l'article ; l'autre, quant à sa *compréhension*, c'est l'adjectif : c'est-à-dire, que l'un le borne et l'applique au nombre d'individus auxquels ce nom doit appartenir ; et que l'autre, en exprimant quelque une des qualités qui conviennent à un objet, augmente, par là, la totalité des idées qui lui appartiennent ; ou, ce qui est la même chose, la compréhension du nom » (pp. 156-157).

(52) R. Sicard, *Elémens de grammaire générale appliqués à la grammaire française*, Paris, 1808³ (1799¹).

Sicard définit l'article de la façon suivante : « L'ARTICLE est un mot qui est ordinairement placé devant un nom commun ou appellatif, pour le déterminer et appliquer, à l'être ou la chose dont on veut affirmer une qualité. Ainsi l'article est toujours plus ou moins déterminatif, définit plus ou moins, et par conséquent, est définissant ou *défini* » (p. 152). Il y a quatre formes qui permettent de « préciser l'objet dont on veut s'entretenir : ... trois mots qui appartiennent à la même classe ; et ces trois mots sont les articles UN, CE, LE, sans exclure les autres mots qui se rapportent à ceux-ci », et d'autre part « il y en a une quatrième, que l'absence d'article établit, qui n'a aucune sorte de détermination quelconque, comme dans cet exemple, où, par opposition à l'animal, on dit de l'homme : *homme pense et raisonne* » (p. 135). « LE, LA, LES, indique, dans un genre, l'espèce que nous en voulons tirer. CE, CET, CES, montre cette espèce, la présente à nos yeux. UN, UNE, annonce l'indifférence du choix » (p. 182). Sicard appelle *le, la, les* articles *indicatifs*, comme *Beauzée*, et *au, du, aux, des*, articles *composés*. *Ce* sert d'article *démonstratif*. Sicard introduit le terme d'article énonciatif pour désigner l'article *un*, qui sert à « exprimer une idée vague, indéterminée » (p. 134) ⁽⁵³⁾.

A côté des articles *le, ce* et *un*, il « y a encore d'autres articles ; mais on doit tous les rapporter à quelqu'une de ces trois sortes » (p. 154), à savoir les collectifs (*tout, toute, tous, toutes*), les distributifs (*chaque, quelque, quelques*), les négatifs (*nul, aucun*), les énonciatifs (*plusieurs, certain*), les numéraux (*un, deux, trois*, etc.), qui se rapprochent tous de *un* ; les possessifs, qu'il faut ranger sous *le* ; et enfin les démonstratifs purs (*ce, cet, cette, ces*) et un « mot elliptique, soumis aux loix des articles », *qui, que*.

La théorie de Destutt de Tracy à propos de l'article, exposée dans le deuxième volume des *Elémens d'idéologie*, intitulé *Grammaire*

(53) Sicard n'admet pas le terme d'article *indéfini*. « Pour nous, qui sommes convaincus que la nature de l'article, comme celle de l'adjectif, est de déterminer, nous bannirons toute définition qui ôteroit à l'article la fonction qui fait son essence ; et l'on sent bien qu'il n'y aura pas pour nous d'article *indéfini* » (p. 133). L'origine de l'erreur est qu'on a considéré les prépositions *à* et *de* comme des articles : « Ce qui a donné lieu à cette méprise, c'est qu'on a pris des *Prépositions* pour des articles. Les prépositions *à* et *de* ont été, aux yeux de quelques-uns, des articles indéfinis, parce qu'en effet des prépositions ne désignent rien, ne définissent rien, ne déterminent rien ; et *du* et *au* ont passé pour articles définis, parce que ces mots renferment réellement de vrais articles » (p. 137).

(1803), se rapproche fort de celle de Beauzée, tout en apportant quelques vues originales.

Les éléments *nécessaires* du discours (les interjections, exprimant des propositions entières ; les noms et pronoms, marquant les sujets des propositions ; les verbes, exprimant les attributs des propositions) s'opposent aux éléments *utiles*, sans être absolument indispensables. Les plus importants parmi ces derniers sont les *adjectifs*, que Destutt préférerait appeler *modificatifs* parce qu'ils « n'ajoutent pas toujours à l'idée première, souvent ils retranchent ou restreignent, mais toujours ils modifient » (p. 103).

La subdivision des adjectifs est fondée sur la modification apportée au nom : les adjectifs proprement dits modifient la *compréhension* du nom, les articles ou *adjectifs déterminatifs* modifient l'*extension* du nom⁽⁵⁴⁾. « Les adjectifs ou modificatifs, se partagent en deux classes très-distinctes ; et cette division est fondée sur ce qu'il y a deux manières de modifier une idée, savoir dans sa compréhension ou dans son extension. La compréhension d'une idée consiste dans le nombre des élémens qui la composent, dans celui des idées dont elle est formée ou extraite. Son extension consiste dans le nombre des objets auxquels elle est appliquée actuellement » (pp. 104-105). Toute une série de formes entrent dans la classe des adjectifs déterminatifs. « Les adjectifs, *le, ce, tout, un, plusieurs, chaque, quelque, certain, (quidam)* et autres semblables, modifient une idée dans son extension » (p. 105) ; « Je sais que parmi ces adjectifs, que j'appelle déterminatifs, il y a beaucoup de mots que l'on range ordinairement dans différentes classes ; les uns sont nommés des pronoms, d'autres des noms de nombre, d'autres des adjectifs tout simplement, d'autres enfin des articles, et ce sont ceux-là seuls à qui l'on attribue les propriétés que je reconnais dans tous. Mais encore une fois, peu n'importe (sic) les dénominations. Puisque tous remplissent des fonctions du même genre et n'en remplissent pas d'autres, ils sont de même nature, et je me sens obligé de les réunir » (pp. 109-110).

Destutt réintroduit, à côté de la définition sémantique, une définition formelle, et avec celle-ci la présence de déclinaisons en français, malgré les commentaires de ses prédécesseurs. « Tous ces adjectifs doivent également suivre toutes les variations de genre, de nombre et

(54) Les articles ne peuvent modifier que des *noms* : ceux-ci sont les seuls signes à avoir une extension qui leur soit propre.

de cas, des noms auxquels ils se rapportent » (p. 111) ; « Tous doivent suivre les variations des noms auxquels ils se rapportent. Ils sont *déclinables*, s'ils ne sont pas toujours *déclinés* » (p. 431). Destutt est le premier à établir une relation entre l'apparition de l'article et celle de l'adjectif. La modification d'un nom par un adjectif implique une modification préalable par un article. « Dans nos langues exactes, on ne modifie point une idée dans sa compréhension, qu'auparavant on ne l'ait modifiée dans son extension ; c'est-à-dire, que l'on n'ait scrupuleusement déterminé l'étendue et le mode de cette extension, dans le cas particulier dont on veut parler. Ainsi, vous ne joindrez pas l'adjectif *pauvre*, à l'idée *homme*, avant d'avoir exprimé à quels individus ce mot s'applique : vous ne direz pas *homme pauvre*, mais *l'homme pauvre*, ou tout *homme pauvre*, ou certain *homme pauvre*, etc. etc. Car avant de rien ajouter à une idée, il faut l'avoir rigoureusement circonscrite, sans quoi ni l'idée première ni celle qu'on y ajoute, ne peuvent faire un tout bien déterminé » (pp. 105-106). Il faut prendre la même précaution en joignant un sujet et un attribut. Les attributs n'étant susceptibles que d'une certaine extension, dépendant de leur nature, certains déterminatifs sont incompatibles avec le nom sujet. « Cet attribut pourrait fort bien lui convenir dans un certain mode de son extension, et ne lui pas convenir dans un autre. Ainsi, on peut dire, *cet homme est malade*, et on ne pourrait pas dire, *tout homme est malade* » (p. 106).

4. Le dix-neuvième siècle

Au dix-neuvième siècle, la production grammaticale est orientée vers l'enseignement ; elle n'atteint pas la qualité de l'activité grammaticale de l'âge classique, et se caractérise par un manque de théorisation. Rares sont les auteurs chez qui on décèle une tentative de réflexion, basée sur les grammaires philosophiques⁽⁵⁵⁾. Les grammaires

(55) Celles-ci n'étaient pas ignorées, mais l'information qu'on en tirait était réduite au strict minimum, comme le montre le *Dictionnaire de la langue française* de Littré (Paris, 1863-1872). Littré attribue à l'article deux valeurs différentes selon qu'il est utilisé comme terme de grammaire ou comme terme de grammaire générale. Dans le premier cas, l'article présente le substantif comme défini ou indéfini. Comme les auteurs de Port-Royal, Littré oppose l'article défini *le, la, les* à l'article indéfini *un, une* (pour lequel il ne mentionne pas de pluriel). En grammaire générale, l'article est

scolaires⁽⁵⁶⁾ sont peu originales, et se bornent à décrire un certain nombre de faits, sans leur imposer une interprétation rigoureuse. L'explication restant en défaut, ces grammairiens recourent tous à la même notion pour rendre compte de l'emploi de l'article : celle de « détermination ». L'absence d'article correspond à un emploi « indéterminé » du nom. La *Grammaire* de Noël et Chapsal⁽⁵⁷⁾ résume ce point de vue : « On emploie l'article devant des substantifs communs dont la signification est indéterminée. Une table de marbre. Se conduire avec sagesse » (édition de 1886, p. 128)⁽⁵⁸⁾. Il en résulte que seules les formes *le, la, les* (et leurs variantes contractées)⁽⁵⁹⁾ sont considérées comme articles. *Un, une* et *des* (dans son emploi indéfini) sont des *adjectifs indéfinis*. Ceux-ci sont intégrés à la classe des *adjectifs déterminatifs*, qui « se joignent au substantif pour en exprimer certaines manières d'être, pour en *déterminer*, pour en *préciser* la signification, à l'aide d'une idée qu'ils y ajoutent » (p. 19). Parmi ces adjectifs déterminatifs les auteurs rangent : les démonstratifs, les possessifs, les indéfinis (*un, des, tout, aucun, autre, certain, chaque, même, nul, plusieurs, quelque, quelconque, ...*), les interrogatifs et les conjonctifs (*quel, quelle, ...*).

un adjectif déterminatif « qui limite l'étendue des substantifs, c'est-à-dire qui les applique positivement aux individus auxquels ils conviennent dans la circonstance actuelle » (tome I, p. 309). Cette définition est précisée à l'entrée *adjectif* : « Terme de grammaire. Nom que l'on joint à un substantif pour le qualifier ou le déterminer ... Les adjectifs se divisent en deux classes : les adjectifs déterminatifs ou articles, c'est-à-dire ceux qui, sans rien ajouter à la compréhension du substantif, indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut appartenir dans la circonstance ; tels sont *le, la, les, tout, aucun*, etc., et les adjectifs qualificatifs ou proprement dits, ceux qui, sans déterminer, restreindre le substantif, y ajoutent une idée accessoire ; tels sont *blanc, rond*, etc. ».

(56) Sur la tradition des grammaires scolaires, voir A. Chervel, ... *et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, 1977 ; id., *Les grammaires françaises, 1800-1914. Répertoire chronologique*, Paris, 1982 (cf. mon compte rendu dans *Language* 59, 1983, pp. 691-692).

(57) Publiée pour la première fois en 1823 (à Paris), cette grammaire connaîtra un succès énorme (favorisé par des circonstances « personnelles » et institutionnelles) au XIX^e siècle.

(58) Notons que les auteurs ne tiennent aucunement compte de la construction du syntagme nominal : en position de sujet, tous les noms prennent l'article en français (sauf dans un emploi métalinguistique : « *arbre* » a cinq lettres).

(59) *Du, de la* et *des* servent à marquer une partition. « On emploie *DU, DE LA, DES* devant les substantifs communs employés dans un sens partitif, c'est-à-dire pour désigner une *partie*, une portion des personnes ou des choses dont on parle » (p. 129).

Le traitement du problème de l'article dans les grammaires scolaires contraste avec les vues pénétrantes des grammairiens du XVIII^e siècle. Nous terminerons cet aperçu par une brève analyse d'un ouvrage qui, tout en s'annonçant comme une revendication de cette riche tradition, témoigne d'un manque de réflexion théorique. Dans la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier⁽⁶⁰⁾, on retrouve à la fois la distinction entre *compréhension* et *étendue* (cf. Beauzée), et l'idée que l'article doit *définir* le nom⁽⁶¹⁾. Les conséquences de ce point de vue sont évidentes : seuls les articles *le*, *la*, *les* sont considérés comme de véritables articles (les formes *au*, *aux*, *du*, *des* constituent « l'article composé », et les articles partitifs sont considérés comme résultant d'une construction elliptique. « L'on fait usage de l'Article avant les substantifs pris dans un sens partitif, ... parce que, dans ce cas, il y a toujours quelque mot sous-entendu, qui indique que les substantifs sont réellement employés dans toute leur étendue, et conséquemment dans un sens déterminé. En effet, cette phrase tirée de Fénelon : *Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir DES VILLES opulentes, DES MAISONS de campagne agréablement situées, DES TERRES qui se couvraient tous les ans d'une moisson dorée, DES PRAIRIES pleines de troupeaux*, etc., équivaut à celle-ci : *Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages, sans apercevoir UNE PORTION ou QUELQUES-UNES DE TOUTES les villes opulentes, DE*

(60) Ch. Girault-Duvivier, *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, Paris, 1811. Girault-Duvivier définit l'article comme un « petit mot, qui, sans rien énoncer par lui-même, sert exclusivement à déterminer le sens plus ou moins restreint sous lequel on veut faire considérer le substantif commun, ou le substantif abstrait avant lequel on le place » (p. 114). Sur cette grammaire, voir l'étude de J. Levitt, *The « Grammaire des grammaires » of Girault-Duvivier. A study of nineteenth-century French*, The Hague, 1968.

(61) L'article pouvant déterminer soit un *genre*, soit une *espèce*, soit un *individu*, Girault-Duvivier établit une division aristotélicienne des emplois. Dans ce cadre, il combat la distinction entre article défini et article indéfini. « Si l'on veut employer le nom dans son acception originelle qui est essentiellement *indéfinie*, il faut l'employer seul, l'intention est remplie : *Parler en homme*, c'est-à-dire, *conformément à la nature humaine*, sens indéfini, où il n'est question ni d'aucun individu particulier, ni de la totalité des individus. Ainsi, l'introduction de l'article *indéfini* serait au moins une inutilité, si ce n'était même une absurdité et une contradiction » (p. 118) ; « On ne met point l'Article devant les noms communs, quand, en les employant, on ne veut désigner ni un *genre*, ni une *espèce*, ni un *individu*, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce ; c'est-à-dire quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification » (p. 123).

TOUTES *les maisons de campagne*, DE TOUTES *les terres qui se couvraient tous les ans d'une moisson dorée*, etc. » (p. 120). L'insuffisance de ces divisions — et de la théorie sémantique qu'elles supposent — apparaît nettement quand l'auteur se sent obligé de relever les « équivalents de l'article » : « Cependant on peut regarder aussi comme *articles*, ou plutôt comme *équivalents de l'Article* : *ce, cet, cette, ces ; mon, ton, son ; notre, votre ; quelque, nul, aucun, tout*, dans le sens de *chaque* ; et *un, deux, trois*, etc., parce qu'en effet ils font eux-mêmes la fonction de l'article, en donnant un sens restreint au substantif qu'ils précèdent ; mais ces équivalents n'en conservent pas moins leur nature d'adjectifs ; car, outre qu'ils déterminent la signification de substantif, ils le modifient en y ajoutant une idée de *possession*, de *nombre*, etc., etc. » (p. 115).

5. Conclusion

L'histoire de la description de l'article dans les grammaires françaises du XV^e au XIX^e siècle est une histoire de progrès et de rechutes. Prisonniers du modèle de la grammaire latine, les premiers grammairiens français — à l'exception de Palsgrave — considèrent l'article (défini) comme la marque des cas nominaux. La sémantique des articles, sur laquelle Meigret et, après lui, Maupas avaient déjà attiré l'attention, fera l'objet d'une analyse pénétrante de la part des grammairiens de Port-Royal. Arnauld et Lancelot ont posé les bases d'une théorie de la détermination des noms qui au XVIII^e siècle sera développée par les grands théoriciens de la grammaire française : Buffier, Girard, Du Marsais et Beauzée. Les deux derniers élaboreront une théorie englobant tous les déterminants ou actualisateurs du nom. L'approche sémantique, raffinée sans cesse depuis Port-Royal, atteindra son point culminant au XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, la mort subite du mouvement idéologique aura des conséquences désastreuses pour la qualité de la production grammaticale. Peu originales, les grammaires scolaires adoptent une théorie sémantique très superficielle, et on copie les grammairiens du XVIII^e siècle, sans le moindre effort de réflexion personnelle. On voit réapparaître l'ancienne théorie d'un seul article (le défini), et les classifications traditionnelles d'après les effets de sens. Il faudra attendre le XX^e siècle pour voir s'élaborer une grammaire des déterminants.

Louvain.

Pierre SWIGGERS

